



Mise en concurrence SYNDIC .

Par **oyster**, le 27/11/2024 à 08:01

Bonjour,

Voici la situation :

Le contrat syndic de TROIS ans échéance FIN mars 26 .

Mise en concurrence lors de l'AG AVRIL 2025 sans révocation ,pour une autre candidature avec prise de fonction effective à l'AG 2026 .

Le syndic en fonction peut il REFUSER la résolution et sa mise à l'ordre du jour pour L'AG 2025 ?

le pdt du CS .

NB:Le turn over n'étant pas une "faute " du syndic ,le CS fait plus que son travail pour résoudre les problèmes .depuis deux ans ,mais ne peut faire le travail du syndic!..;

Merçi .